

Proposition de motion

Pour le réaménagement et la modernisation de Port-Choiseul !

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix,

Vu l'article 32 de son règlement ;

Considérant :

- que le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 juin 2018, a adopté à l'unanimité et renvoyé au Conseil administratif une motion intitulée « *Pour l'aménagement d'un parc et d'une plage sur les terrains à l'abandon de la Grève à Port-Choiseul ainsi que l'élaboration d'un concept "Versoix Plages" !* », dont copie est annexée à la présente ;
- que les invites de cette motion avaient la teneur suivante :

Le Conseil municipal [...] invite le Conseil administratif

- à relancer et à mener à bien le projet d'aménagement et d'agrandissement du parc de la Grève et de la plage de Port-Choiseul, en étudiant notamment les aspects financiers et juridiques, et à accomplir toute démarche utile à cette fin ;
 - à y associer étroitement les différents acteurs concernés de même que le voisinage ;
 - à informer régulièrement les commissions compétentes du Conseil municipal de l'avancement du projet et à leur présenter, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la présente proposition de motion, une première synthèse des démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l'appui ;
 - à faire de ce projet la pierre angulaire d'un concept « Versoix Plages » à élaborer simultanément, pour coordonner le projet de Port-Choiseul avec une réflexion autour du site de la Bécassine et les projets à l'étude concernant celui des anciens bains.
- que le Conseil administratif n'y a donné aucune suite ;
 - que le 6 novembre 2019, à la demande d'un ancien conseiller municipal, l'exécutif a résumé devant la Commission urbanisme & transports du Conseil municipal une étude (image directrice) datant de 2015, pourtant déjà connue des conseillers municipaux ;
 - que l'intérêt de la population pour l'accès au lac et à ses environs est croissant ;
 - que Versoix aime à se définir comme une cité lacustre, tournée vers le Léman ;
 - que la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique rendent d'autant plus nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'espaces de loisirs et de fraîcheur en plein air étendus ;
 - que Port-Choiseul est un site exceptionnel abritant de nombreuses activités, soit notamment les sports et loisirs lacustres, des restaurant et buvette, des entreprises, clubs et écoles, un parc, une plage et un port ;
 - que les installations et infrastructures sont globalement vétustes (absence de bornes électriques, sols, locaux de la buvette, toilettes, équipements pour personnes à mobilité réduite, etc.) et que la propreté laisse à désirer ;

- que les difficultés rencontrées par le canton dans la gestion du port ne doivent pas empêcher la commune de faire avancer ses projets ;
- qu'il est grand temps que le Conseil administratif se saisisse enfin du dossier et lui donne une nouvelle impulsion,

invite le Conseil administratif

- à donner suite sans délai aux invites de la motion adoptée le 18 juin 2018 par le Conseil municipal à l'unanimité ;
- à réaliser d'entente avec le canton les aménagements légers et temporaires permettant l'ouverture du parc et de la plage aujourd'hui à l'abandon dès l'été 2021 ;
- à permettre l'accès à la plage aux personnes à mobilité réduite par une rampe équipée de barrières ;
- à élaborer un concept de réaménagement et de modernisation des infrastructures et installations de Port-Choiseul, en concertation avec tous les acteurs concernés (canton, commission des ports, communes de la rive droite, entreprises, associations, voisinage, etc.) ;
- à présenter à la commission aménagement & transports du Conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de l'adoption de la présente proposition de motion un bref rapport écrit résumant les démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l'appui.

Annexe : Motion « *Pour l'aménagement d'un parc et d'une plage sur les terrains à l'abandon de la Grève à Port-Choiseul ainsi que l'élaboration d'un concept "Versoix Plages" !* » adoptée le 18 juin 2018 par le Conseil municipal à l'unanimité